

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2014 - CAMPING DE L 'AIGRETTE

La réservation d'un séjour en emplacement, en tipi, en tente prospecteur ou en mobil-home implique obligatoirement l'acceptation des conditions générales de vente par les parties contractantes.

1. Réservation – Location – Séjour

La location est définitive dès sa confirmation par le Camping de l'Aigrette. Celle-ci est donnée dans la limite des disponibilités, à réception de l'acompte de 25 % du total du séjour pour une réservation à plus de 30 jours précédant la date de votre arrivée ou du règlement total du séjour pour une réservation dans les 30 jours précédant la date de votre arrivée et vaut engagement de location.

Le non-respect de ce délai de règlement du solde pourra être considéré comme une annulation de la part du souscripteur, qui encourra, de ce fait, les frais d'annulation selon les conditions citées ci-après.

Le paiement pourra s'effectuer par espèces, carte bancaire (transaction éventuelle par téléphone), chèque bancaire, chèques vacances, virement bancaire, prélèvement bancaire. Le fait de nous confirmer votre réservation en nous communiquant les numéros de votre carte bancaire équivaut à la validation et à l'acceptation des présentes conditions générales de vente. La taxe de séjour de 0,40 € par jour et par personne à partir de 13 ans, est perçue pour le compte de la commune d'ATTICHY.

Le prix est celui arrêté au jour de l'établissement de l'option ou de la réservation, en tenant compte de la T.V.A. en vigueur (10%).

Le Camping de l'Aigrette se réserve le droit de refuser toute réservation d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement ou à l'exécution d'un précédent contrat.

Par ailleurs, la personne effectuant la réservation devra être âgée d'au-moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions générales de vente et garantir la véracité et l'exactitude des informations.

Sauf pour les résidentiels, un emplacement précis ne pourra être garanti. Seuls le lieu, les dates et le type d'hébergement sont assurés.

Toute demande de modification des critères de réservation ne pourra être acceptée qu'en fonction des disponibilités du camping. A défaut, le client devra effectuer son séjour selon les conditions initiales ou l'annuler dans les conditions ci-après.

La location est personnelle et incessible. Aucune sous-location ne sera admise sous peine d'expulsion immédiate.

Dans le cas où le preneur ne s'est pas présenté le jour prévu de son arrivée, le tipi, la tente prospecteur, le mobil-home ou l'emplacement, pourra être considéré libre et la location annulée dès 19 heures.

Toute personne est tenue de se conformer au règlement intérieur du camping, l'assurance responsabilité civile est obligatoire pour l'ensemble des locataires. Un état descriptif des locatifs est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : www.campingdelaignrette.com (onglet tarifs) ou peut être adressé par courrier.

2. Tipi – tente prospecteur – mobil-home

Un dépôt de garantie de 300,00 € sera demandé à l'arrivée et restitué en fin de séjour en fonction de l'inventaire et de l'état des lieux (état des lieux de sortie sur rendez-vous pris au plus tard la veille du départ).

La carte nationale d'identité ou le passeport sera à présenter, une copie est conservée à l'accueil.

Le preneur autorise le loueur à effectuer tous travaux de maintenance nécessaires intérieur et extérieur, de changement de la bouteille de gaz ainsi que du réapprovisionnement en bois, même en son absence. Le nettoyage (hors mobil-home) est à la charge du locataire qui doit restituer le locatif en fin de séjour en parfait état de propreté ; à défaut la somme de 50 € sera retenue sur le dépôt de garantie.

Concernant le mobil-home, le forfait ménage obligatoire implique un minimum de propreté de la part du client quant à la tenue et au rendu du locatif avant son état des lieux ; à défaut, la somme de 50 € sera retenue sur le dépôt de garantie.

En cas de départ en dehors des heures prévues, le camping sera seul juge de l'état de propreté du locatif. Si ce dernier est rendu en bon état, le dépôt de garantie sera détruit ou renvoyé par voie postale dans les meilleurs délais.

L'ajout de tentes personnelles est interdit.

Les locatifs ne sont pas conçus pour recevoir les personnes à mobilité réduite.

Les animaux sont interdits dans les locations.

Il est interdit de fumer dans les locatifs.

Les chaussures ne sont pas autorisées sous les tipis et la tente prospecteur.

L'ensemble du mobilier intérieur n'est pas prévu pour l'extérieur.

2.1. Tipi

Les locations sous tipi se font à la nuitée ou suivant les formules proposées du 28 mars au 05 octobre 2014 et correspond au créneau horaire : 15 h 00 / 10 h 00.

Le brasero est conçu pour fournir une chaleur d'ambiance et non un chauffage. Son authenticité le rend d'autant plus fragile. Par conséquent, toute mauvaise utilisation entraînant sa détérioration impliquera l'encaissement du dépôt de garantie.

Concernant les toiles intérieures et extérieures, celles-ci sont en 3i (imperméables, imputrescibles, ignifugées). Le camping est le seul à pouvoir utiliser les moyens de nettoyage nécessaires si des dégâts sont occasionnés. Par conséquent, toute mauvaise intervention entraînant sa détérioration impliquera l'encaissement du dépôt de garantie.

Dans n'importe quelle situation, le client est prié d'informer rapidement le camping d'une éventuelle négligence volontaire ou non.

Dans le cas contraire, le Camping de l'Aigrette pourra tenter une action en justice devant le tribunal de commerce de COMPIÈGNE (60).

2.2. Tente prospecteur

La location sous tente prospecteur se fait à la nuitée ou suivant les formules proposées du 02 janvier 2014 au 04 janvier 2015 et correspond au créneau horaire : 15 h 00 / 10 h 00.

Le poêle est conçu pour fournir une chaleur suffisante par n'importe quelle condition météorologique même par des températures négatives.

Concernant les toiles intérieures et extérieures, celles-ci sont en 3i (imperméables, imputrescibles, ignifugées). Le camping est le seul à pouvoir utiliser les moyens de nettoyage nécessaires si des dégâts sont occasionnés. Par conséquent, toute mauvaise intervention entraînant sa détérioration impliquera l'encaissement du dépôt de garantie.

Dans n'importe quelle situation, le client est prié d'informer rapidement le camping d'une éventuelle négligence volontaire ou non.

Dans le cas contraire, le Camping de l'Aigrette pourra tenter une action en justice devant le tribunal de commerce de COMPIÈGNE (60).

2.3. Mobil-home

La location sous mobil-home se fait à la nuitée ou suivant les formules proposées du 28 février au 30 novembre 2014 et correspond au créneau horaire : 15 h 00 / 10 h 00.

3. Emplacement camping – véhicule

Les locations d'emplacement se font à la nuitée ou suivant les formules proposées du 28 février au 30 novembre 2014 et correspond au créneau horaire : 14 h 00 / 10 h 00.

Un seul hébergement est prévu pour 6 personnes au maximum par emplacement. Au-delà, le client devra s'acquitter d'un deuxième emplacement pour les personnes supplémentaires.

Un seul véhicule est compris dans le prix de la location. Un deuxième véhicule maximum (voiture, auto ou remorque) est admis mais soumis au paiement de la redevance en vigueur, car stationné dans l'enceinte du camping.

Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ou matériel ne devra déborder de l'emplacement loué ou être stationné ailleurs. Tout véhicule stationné en dehors de l'emplacement loué, entraînera la facturation d'un emplacement supplémentaire.

Nota : les hébergements devront stationner obligatoirement vers le fond de la parcelle.

Les animaux domestiques sont acceptés (hormis les catégories 1 et 2 pour les chiens) uniquement sur les emplacements de camping, sous réserve de présentation du certificat de vaccination contre la rage (J.O. du 08/04/2004). Les certificats de vaccination doivent impérativement être présentés à l'accueil lors de votre arrivée. Il est interdit de laisser un animal seul sur son emplacement ou dans son hébergement en cas d'absence du ou des propriétaires. Ils doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du camping ; leurs promenades pour leurs besoins quotidiens doivent se faire à l'extérieur du camping.

4. Conditions d'annulation

Tout séjour commencé est dû en totalité. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé quelle qu'en soit la cause.

Toute demande d'annulation de séjour doit être portée à notre connaissance par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception ou email) dans un délai de 48 heures suivant l'événement la motivant, seule la date du fait générateur est prise en compte.

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, l'acompte sera facturé.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, le montant total du séjour sera facturé.

5. Droit à l'image

Le camping se réserve le droit d'utiliser tous les supports de photographie et de vidéo qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping, même pour les enfants.

6. Vidéo surveillance

La télésurveillance couvre l'entrée principale du camping et permet d'enregistrer sur un support vidéo les entrées et sorties.

Le camping se réserve la faculté d'exploiter les enregistrements pour vérifications, ils seront conservés pendant une durée maximale de deux mois et peuvent être consultés sur demande. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté », un droit d'accès et de rectification aux données enregistrées est à disposition de tout demandeur.

7. Droit applicable

Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution le tribunal de commerce de COMPIÈGNE (60) sera seul compétent.

Camping de l'Aigrette***

EURL au capital de 4000 € - 22 rue de la Fontaine Aubier, 60350 ATTICHY

SIRET : 750 840 761 00019

Tél. : 03.44.42.15.97 – Courriel : contact@campingdelaignette.com